



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Centres hospitaliers

Question écrite n° 18733

Texte de la question

M. Jean-Jacques de Peretti attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur les recentes conclusions d'un rapport officiel sur la gestion des hopitaux publics. Il souhaiterait connaitre la suite apportee aux propositions emises par l'inspection generale des finances, des affaires sociales et de l'administration. Notamment pour trois d'entre elles : la mesure objective de l'activite des hopitaux pour la determination de leur budget, la maitrise des depenses par la definition de references medicales inspirees de celles des medecins liberaux, l'organisation d'un debat parlementaire sur les conditions d'amelioration de la gestion des hopitaux publics. Il lui demande les dispositions que le Gouvernement compte prendre afin de poursuivre le processus de restructuration du secteur hospitalier public.

Texte de la réponse

Dans la progression des depenses hospitalieres a la charge de l'assurance maladie, estimee a 4,49 p. 100 pour 1994, outre l'evolution de la structure des recettes (la part de la dotation globale continue de progresser du fait de la diminution reguliere des recettes de tarification) et un effet de champ (le nombre des etablissements sous dotation globale s'accroit chaque annee), le poids des mesures indemnitaires, concernant le personnel particulierement, est eleve, du fait de la mise en oeuvre des protocoles Evin, Durieux et Durafour. Le cout de ce dernier pour 1994 est evalue a 1,40 p. 100. En tout etat de cause, la comparaison entre le secteur hospitalier et la medecine liberale est difficile du fait des differences fondamentales qui opposent ces deux secteurs quant a leurs activites et leurs modes d'organisation. L'hopital public supporte le poids du progres medico-technique et les exigences inherents au service public : demande accrue en matiere de qualite et de securite des soins, comme en matiere d'accueil des urgences, prise en charge de nouvelles pathologies, sida notamment. Ces facteurs occultent les efforts qui sont demandes aux hopitaux publics pour maitriser leurs depenses tant en 1994 qu'en 1995. A ce titre, le Gouvernement a tout particulierement mis l'accent sur l'optimisation de l'organisation et sur la gestion du temps de travail. Il entend utiliser progressivement a partir de 1996, pour la repartition des enveloppes hospitalieres, les indications objectives fournies par le PMSI sur l'activite medicale des hopitaux. L'organisation de l'hopital public en centres de responsabilite a ete reaffirmee par la loi hospitaliere de 1991. Toutefois, la mise en oeuvre de ces centres et des budgets de service qui leur sont associes est tres inegale. C'est pourquoi une relance vigoureuse de cet outil de gestion interne interviendra en 1995. Enfin, la mise en place d'un systeme d'interressement est une perspective retenue par le Gouvernement. Un groupe de travail vient d'etre constitue pour en etudier la faisabilite et les conditions.

Données clés

Auteur : [M. de Peretti Jean-Jacques](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18733

Rubrique : Hopitaux et cliniques

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 1994, page 4832

Réponse publiée le : 16 janvier 1995, page 284